

Conseil d'établissement

École du Plateau – 008

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 5 décembre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 5 décembre 2017 du Conseil d'établissement (C.E.) de l'École du Plateau au 145, rue de l'Atmosphère, Gatineau, Québec, à 18 h 0.

Présents :

M. Sylvain Audet,	Parent-membre, président
M. Sacha Baharmand	Parent-membre
M. Jean-Yann Bouteiller	Représentant du service de garde, membre
Mme Mathilde Brodeur	Parent-membre
Mme Monick Corriveau	Parent-membre
Mme Isabelle Gagnon	Enseignante-membre
M. Antoine Gomis	Parent, représentant au comité de parents, membre
Mme Marie-Pierre Léger	Enseignante-membre
Mme Annie Lessard	Parent-membre
Mme Louise Marchand	Enseignante-membre
Mme Josie-Anne Pilon	Enseignante-membre
Mme Nathalie Villeneuve	Commissaire
Mme Julie Villeneuve	Enseignante-membre
M. Dominique Kenney	Représentant de la communauté, non-membre
Mme Lynne Séguin	Directrice, non-membre
M. Adrian Walraven	Représentant SSEHDAA, non-membre

1. Présence et vérification du quorum

M. Séguin constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (CE-10-17-18)

M. Audet propose l'adoption de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017 et suivis.

Suivi sur le point 16.6 remis du procès-verbal reporté au point 10.3 de l'ordre du jour de cette séance.

M. Audet propose l'adoption du procès-verbal. Adopté à l'unanimité.

4. Mot de la représentante de l'O.P.P.

La représentante de l'O.P.P. est absente. Elle a envoyé un message disant que l'O.P.P. comptera plusieurs membres encore cette année. Elle remercie le C.É. pour le financement de 1000\$ accordé à l'O.P.P. pour l'année 2017-2018. Ce financement permettra à l'O.P.P. d'appuyer le personnel enseignant et servira à piloter des projets exclusifs, par exemple le journal étudiant. Le prochain projet consistera à réaliser des décors pour le spectacle de Noël.

5. Mot du représentant au comité SSEHDAA

M. Walvaren est absent.

6. Mot de la commissaire

Mme Villeneuve indique que le taux de taxation scolaire unique a été annoncé par le gouvernement et que plus d'informations à ce sujet sont à venir.

Deux résolutions concernant les brigadiers scolaires ont été apportées au comité SSEHDAA le 8 novembre dernier. Les résolutions demandent l'ajout d'un brigadier à l'intersection du boulevard Pink et de la rue de la Gravité et d'un autre au coin de la rue Nébuleuse et du boulevard de l'Europe. Mme Villeneuve est en attente d'un suivi.

Une demande concernant le bassin 0-35 sera déposée au commissaire prochainement.

La commissaire a mentionné deux fois à la commission scolaire la problématique de transport offert par la STO concernant l'École secondaire de l'Île, c'est-à-dire que les autobus sont pleins à partir du boulevard de l'Europe et les autres passagers doivent faire le trajet debout. Une demande a été effectuée auprès de la commission scolaire. Cette dernière a donc décidé qu'un autobus articulé sera mis en service. Par contre, la commissaire anticipe que le premier autobus sera vide par temps froid, et un suivi sera effectué pour ne pas mettre l'autobus articulé en premier pour mieux accommoder la clientèle et éviter le retrait du bus articulé par manque de demande.

Une demande de révision de la distance de marche requise pour l'accès aux autobus scolaires pour les écoles secondaires a été présentée à la commission scolaire. Cette demande a été refusée étant donné les coûts supplémentaires qui seraient engendrés. Une solution alternative

serait de s'assurer que les parents sont au courant que les élèves peuvent acheter des laissez-passer de la STO pour avoir accès au service, par exemple durant les mois d'hiver.

7. Intervention du public

Aucune intervention du public n'a été faite.

8. Mot de la direction

8.1. Campagne de financement

La campagne de financement par le biais de la vente d'agrumes et de produits Attitude s'est bien déroulée malgré un retard de livraison des produits attitude, qui seront distribués sous peu. Le bilan final est à venir. Une participation légèrement moins élevée cette année par rapport à l'année passée est anticipée.

M. Audet demande un suivi sur l'activité de prise de photos la fin de semaine qui faisait également partie de la campagne de financement. Mme Séguin fera le suivi avec le Studio Bulles à ce sujet. L'école a donné accès aux locaux pour la prise de photos de famille par le studio.

8.2. Spectacle de musique de Noël

Le spectacle aura lieu le 19 décembre. Chaque groupe fera une prestation devant les autres classes en matinée et le spectacle sera ouvert aux parents dans l'après-midi. Le nombre de places sera limité à 580 personnes afin de respecter la capacité maximale du gymnase.

8.3. Vie de l'école

Des interventions ont été faites au niveau de l'encadrement de la cour d'école afin de favoriser une meilleure dynamique entre les élèves. Des rencontres ont eu lieu avec les intervenants pour identifier des stratégies d'interventions. Par exemple, les règlements du jeu de « ballon king » ont été clarifiés et affichés dans les corridors.

Un changement de personnel est en cours pour le poste de technicien en éducation spécialisée, une nouvelle personne a été engagée et entrera en fonction sous peu.

9. Mot du président

M. Audet exprime ses souhaits du temps des fêtes au conseil.

10. Dossiers

10.1. Contenu du programme en orientation (CE-12-17-18)

Nouveau cette année, un programme en orientation sera offert pour le troisième cycle (5e et 6e année). Ce contenu était auparavant traité sous d'autres programmes. Le contenu de ce programme nécessite l'approbation par le conseil d'établissement.

M. Baharmand demande plus d'information concernant le contexte ayant mené à la création de ce nouveau programme. Mme Séguin mentionne que le nouveau programme sert à encadrer l'enseignement de cette matière.

M. Audet propose l'adoption du contenu du programme d'orientation présenté par la directrice Mme Séguin pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019. M. Gomis appuie. La proposition est adoptée à l'unanimité.

10.2. Mesures dédiées (CE-13-17-18)

Le document présenté au C.E. détaille la répartition des montants reçus par l'École pour les mesures dédiées et protégées et le plan de déploiement pour les mesures 15016, 15024, 15025 et 15026.

Le C.É. doit confirmer que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a alloué à l'établissement, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, un montant de 87 881,00\$.

M. Gomis demande pourquoi les décisions touchant aux sommes gérées par la commission scolaire n'ont pas été soumises aux Conseils d'établissement. La directrice fera le suivi afin de connaître le rôle des C.E dans la cadre du nouveau processus de consultation sur les budgets et les mesures dédiées.

Mme Séguin présente l'allocation des montants reçus pour les mesures dédiées et protégées par la commission scolaire et explique l'utilisation de ces fonds par l'École du Plateau. Elle spécifie que :

- Aide individualisée (15021) sert à couvrir le salaire de .8 éducatrice spécialisée;
- Saines habitudes de vie(15022) sert à l'organisation d'une journée thématique extérieure;
- Aide aux parents(15024) sert à appuyer les nouveaux parents, l'aide au devoir, et qu'une partie du montant a été retenue pour l'École de la Forêt;
- Partir du bon pied (15025), une portion des fonds a également été retenue pour l'École de la Forêt. L'École du Plateau l'alloue au soutien de l'intégration et l'accueil pour les élèves au préscolaire, payer une partie du salaire d'un deuxième technicien en éducation spécialisé, au soutien aux enseignants, et pour payer une partie du salaire d'un deuxième orthopédagogue;
- Initiatives des établissements d'éducation préscolaires et d'enseignement primaire et secondaire (15170) - sert à compléter le salaire du deuxième orthopédagogue.

M. Baharmand propose que le C.É. confirme que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a alloué à l'établissement, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, un montant de 87 881,00\$. M. Gomis appuie. Résolution adoptée à l'unanimité.

10.3. Cours de musique parascolaire (CE-14-17-18)

Mme Séguin propose qu'une analyse plus poussée soit requise pour évaluer le besoin et la disponibilité des locaux avant de prendre une décision quant à l'offre potentielle de cours de musique parascolaire. Elle propose d'explorer quels autres cours pourraient être offerts et de mieux se pencher sur la question de la disponibilité des locaux et de la complémentarité avec les cours déjà offerts pour le contre communautaire adjacent à l'École du Plateau. De plus, le personnel de l'école a indiqué qu'il n'y a présentement aucune disponibilité à l'heure du dîner et que la disponibilité est très limitée après les heures de classe.

Mme Corriveau soulève qu'elle considère que la discussion portant sur ce sujet lors du CE du 3 octobre 2017 avait également permis de dégager l'importance de mieux connaître l'offre de service et les prix offerts par la compagnie concernée. Mme Corriveau exprime son soutien pour la poursuite des démarches afin d'explorer différentes possibilités.

Mme Séguin indique que la compagnie en question a fourni des détails sur les coûts.

M. Gomis souligne que la question des coûts était au centre de la discussion précédente et demande à avoir la réponse fournie par la compagnie.

Mme Séguin s'engage à envoyer le courriel de la compagnie concernant les coûts suite à la réunion.

Mme Léger soulève qu'il s'agirait d'une première pour l'école d'avoir une offre de service payant à but lucratif et que ce nouvel élément soulève une question au niveau des valeurs de l'école.

M. Kenney réitère la préoccupation lors de discussion précédentes au sujet de cours payants, particulièrement à savoir si les locaux disponibles pourraient servir d'autres besoin que les cours privés.

M. Baharmand soutient qu'une telle décision nécessiterait un appel d'offres pour offrir une décision transparente et aussi pour créer un précédent pour les demandes futures.

M. Audet appuie le propose de M. Baharmand, citant l'exemple de sélection d'un nouveau fournisseur pour la photo d'école l'an dernier par le C.E., qui a été effectuée par le biais d'un processus d'appel d'offres.

M. Bouteiller indique que le protocole de location de locaux de l'École du Plateau présentement en vigueur détermine un frais pour l'utilisation du local et que l'utilisation à but lucratif des locaux de l'École n'est pas admissible dans le cadre de ce protocole.

Résolution adoptée à l'unanimité.

10.4. Service de garde : semaine de relâche

M. Bouteiller informe que le service de garde ne sera pas ouvert durant la semaine de relâche car seulement 15 demandes ont été reçues.

M. Gomis rapporte qu'à l'École des Deux-Ruisseaux, 20 demandes ont été reçues. M. Gomis demande s'il y aurait la possibilité de rassembler les élèves de différentes écoles pour combiner la clientèle et atteindre un nombre suffisant d'élèves.

Mme Séguin explique la complexité au niveau des syndicats pour assigner le personnel et la préoccupation de sécurité par rapport aux élèves qui ne sont pas connus par le personnel.

Mme Séguin propose que le service de garde soit fermé durant la semaine de relâche étant donné le nombre restreint de demandes et le déficit qui serait engendré par l'École du Plateau par l'offre de ce service.

Résolution adoptée à l'unanimité.

11. Information

11.1. Mot du représentant du service de garde

M. Bouteiller s'est déjà adressé au C.E. lors du point précédent.

11.2. Mot du personnel enseignant

Le personnel enseignant souhaite de Joyeuses Fêtes aux parents et les remercie pour la participation à la collecte de fonds et aux rencontres de parents.

11.3. Mot du parent au comité de la CSPO

M. Gomis présente un résumé de la dernière rencontre de la CSPO.

En ce qui concerne l'enseignement à la sexualité, le Directeur des ressources éducatives de la CSPO a présenté le projet pilote qui a été mis sur pied dans quatre écoles secondaires et deux écoles primaires de la CSPO. Les cours ont été donnés par les enseignants. Les parents ont exprimé certaines réticences concernant les élèves du primaire. Certains parents voudraient avoir le programme pour pouvoir être outillés pour répondre aux questions de leurs enfants.

M. Gomis demande l'avis des enseignants. Les enseignants n'ont pas vu le programme et ne peuvent se prononcer.

Mme Séguin indique que le programme sera disponible pour les parents mais qu'il reste à définir.

M. Kenney demande comment ce nouveau programme sera mis en œuvre. Mme Séguin indique que les enseignants seront formés avant le début des cours.

Une consultation par le CSPO à propos du Plan d'engagement envers la réussite est à venir plan et le plan sera déposé d'ici la fin de l'année. Les résultats de la consultation sont prévus pour janvier 2018 et les propositions résultant de ces résultats seront présentées au comité de parents en février 2018.

Le calendrier 2018-2019 a été envoyé aux délégués syndicaux et aux parents pour rétroaction. La rétroaction sera transmise à la CSPO.

Le souper bénéfice de la fondation de la commission scolaire aura lieu le 12 avril 2018.

Le Congrès de la fédération des comités de parents aura lieu le 2 juin 2018 à Rivière-du loup.

M. Gomis souhaite de Joyeuses Fêtes à tous.

11.4. Mot du représentant de la communauté

M. Kenney souhaite à tous du repos et du temps en famille durant le temps des fêtes.

12. Correspondance

Mme Séguin présente le rapport « *Pour une école riche de tous ses élèves : S'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5^e année du secondaire* », publié par le Conseil

supérieur de l'éducation. Ce rapport est le fruit de réflexions entamées en 2010 sur l'adaptation des établissements à la diversité et aux besoins particuliers.

13. Levée de la séance

M. Audet propose la levée de la séance. La séance est levée à l'unanimité.

Sylvain Audet,
Président

Lyne Séguin,
Directrice